

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Perpignan**  
**EXTRAIT du registre des délibérations**  
**du Conseil d'Administration du CCAS de Bompas**

Séance du 5 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril,

Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations, sous la Présidence de Marie-Josée VIEGAS, Vice-Présidente. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

**Membres en exercice** : 13

**Membres ayant pris part à la délibération** : 7

**Présents** : Mmes et MM. Marie-Josée VIEGAS,

Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Pascale THEUVENIN, Christiane KHERK HOUR, Guy COCARD, Jacques BLANCH. Mme Laurence BORREIL, Directrice Générale des Services.

**Absents excusés** : Mme Laurence AUSINA, Présidente.

Mmes et MM. Yolande LAFRANCAISE, Vanessa ALBERICH, Daniel DROUEN, Bernard VILANOVE, Brigitte LESIEUR.

**Date de la convocation** : 28 Mars 2024

**Secrétaire de séance** : Mme Colette GONZALVEZ.

**OBJET** : 2024/02/02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023.

Préalablement au vote du Compte Administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de Gestion au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Il est présenté au conseil les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable public du Service de Gestion Comptable de Saint-Estève.

Le Compte de Gestion est joint au présent rapport.

Le Compte Administratif 2023 du CCAS et le Compte de Gestion 2023, tenu par le Comptable public du CCAS, M. HAMIDANI Ahmed, ont été rapprochés. Ces comptes sont rigoureusement identiques.

-----

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du comptable public du Service de Gestion Comptable de Saint-Estève ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer le Compte de Gestion 2023 ainsi que tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents,

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations »

Fait à Bompas, le 5 Avril 2024

**PUBLIÉ LE ...** 08 AVR. 2024



La Vice-Présidente,

Marie-Josée VIEGAS